



**POLITIQUES
PUBLIQUES
ET MARITIMITÉ**

Les politiques publiques du développement socioéconomique et de la résilience des communautés maritimes au Québec

Note synthèse

Par Zoubir Saidi



POLITIQUES PUBLIQUES ET MARITIMITÉ

Présentation

La [Communauté de pratique – Politiques publiques et maritimité](#) (CdP-PPM) est née d'une collaboration entre le Réseau Québec Maritime et l'Institut de recherche en économie contemporaine. Elle rassemble des personnes issues de divers milieux afin de partager des connaissances, échanger sur les enjeux de fond et favoriser l'apprentissage collectif sur les politiques publiques relatives à la maritimité au Québec.

La CdP-PPM a pour objectif de faire émerger une vision élargie et intégrée des politiques publiques impliquant le Saint-Laurent, afin de renforcer la capacité du Québec à relever les défis de société liés à la maritimité.

Six axes thématiques guident les travaux de la CdP-PPM :

- *Transport maritime*
- ***Développement socioéconomique et résilience des communautés maritimes***
- *Bioalimentaire marin*
- *Protection et conservation des écosystèmes marins et côtiers*
- *Culture et tourisme maritime*
- *Technologies et bioressources marines*

Les partenaires de la Communauté de pratique - Politiques publiques et maritimité



Note synthèse - Développement socioéconomique et résilience des communautés maritimes

Zoubir Saidi

Maîtrise en gestion des ressources maritimes à l'UQAR

Présentation

Dans le cadre de l'axe thématique portant sur le développement socioéconomique et la résilience des communautés maritimes, des ateliers de travail sont organisés afin de favoriser les échanges entre des acteurs concernés. Afin de préparer ces ateliers et d'approfondir notre compréhension de la thématique, une recherche préliminaire a été réalisée.

Cette démarche visait notamment à cartographier les acteurs et les différents niveaux de régulation, à documenter les cadres légaux et les programmes existants, ainsi qu'à cerner les principaux enjeux sectoriels. Elle a également permis de recenser diverses propositions d'évolution soulevées par les acteurs du milieu.

La présente synthèse offre un aperçu des principaux éléments ressortis de cette recherche et constitue une base de réflexion en vue des ateliers de travail à venir.

Un potentiel réel freiné par une fragmentation structurelle

L'analyse met en évidence une réalité marquante : les communautés maritimes ne souffrent pas d'un manque d'acteurs, mais plutôt d'un excès de fragmentation. La diversité des intervenants (gouvernements, MRC, entreprises, centres de recherche, organismes de développement et Premières Nations) constitue en théorie une force, car elle permet de mobiliser des expertises multiples et complémentaires.

Cependant, cette richesse organisationnelle ne se traduit pas par une véritable cohérence d'action. Les initiatives restent largement sectorielles, les interactions entre les filières sont limitées, et la participation des communautés demeure inégale. Il en résulte un système où les projets existent, mais peinent à s'inscrire dans une vision collective. Ce constat renverse une idée intuitive : le problème n'est pas l'absence de mobilisation, mais l'incapacité à structurer cette mobilisation. Autrement dit, les territoires ne manquent pas d'énergie, mais d'intégration.

1. Une dynamique d'innovation présente, mais bloquée dans sa mise à l'échelle

Les territoires maritimes démontrent une capacité d'adaptation réelle face aux contraintes. Les initiatives observées (modernisation des pratiques, intégration technologique, diversification des activités ou valorisation des ressources locales) témoignent d'une volonté concrète de transformation. Les acteurs locaux ne sont pas passifs : ils expérimentent, innovent et cherchent activement à créer de la valeur.

Toutefois, ces dynamiques restent largement confinées à une échelle limitée. Les projets émergent, mais peinent à se consolider et à structurer durablement les filières. Cette difficulté s'explique par un ensemble de contraintes bien identifiées : complexité réglementaire, lourdeur administrative, manque de main-d'œuvre, coûts logistiques élevés et dépendance aux financements publics. Ces facteurs ne bloquent pas l'innovation en tant que telle, mais limitent sa capacité à se développer et à produire des retombées à plus grande échelle.

Ainsi, le véritable enjeu n'est pas d'initier de nouveaux projets, mais de permettre aux initiatives existantes de se stabiliser, de se connecter entre elles et de générer des retombées durables. Le passage d'une logique de projets à une logique de filières intégrées apparaît ici comme un point critique, révélant une limite structurelle du modèle de développement actuel.

2. Une gouvernance en tension (autonomie locale sans coordination structurante)

L'un des constats les plus marquants concerne le manque de pistes d'évolution concrètes en matière de gouvernance. Bien que ces enjeux soient reconnus comme centraux dans le développement des communautés maritimes, ils demeurent peu formalisés et rarement abordés de manière opérationnelle, tant dans la littérature que dans les politiques publiques. Ce décalage entre leur importance et l'absence de solutions clairement définies constitue en soi un problème structurant.

Dans ce contexte, le modèle de gouvernance observé repose sur une forme d'hybridation entre coordination intégrée et concertation. En théorie, cette combinaison devrait permettre d'articuler encadrement institutionnel et initiatives locales. En pratique, elle engendre un système ambigu, où la responsabilité est largement transférée aux territoires sans que les outils de coordination nécessaires soient pleinement assurés.

Les régions maritimes fonctionnent ainsi selon une logique d'autonomie forte, où les MRC deviennent les principaux espaces d'action. Si cette responsabilisation favorise l'initiative, elle se traduit aussi par une multiplication d'actions peu articulées entre elles. La logique implicite d'« agir avec ses propres moyens » illustre bien cette dynamique.

Il en résulte une tension fondamentale : les régions sont encouragées à se prendre en charge, mais sans bénéficier d'un cadre de coordination globale réellement structurant. Les instances nationales tendent à accepter cette autonomie sans intervenir pour harmoniser les actions, ce

qui entraîne une fragmentation des initiatives, un ralentissement du développement et une dispersion des efforts. Ces limites s'inscrivent dans un contexte politique marqué par une valorisation de l'autonomie territoriale et par un rôle plus en retrait de l'État.

Ainsi, le problème central ne réside ni dans un manque d'initiatives ni dans un déficit d'engagement des acteurs locaux, mais dans une insuffisante coordination du système. Le fait que ces enjeux soient clairement identifiés, sans pour autant donner lieu à des propositions d'évolution concrètes, renforce l'idée d'un angle mort de l'action publique. Le renforcement de la gouvernance apparaît dès lors non seulement comme un levier d'amélioration, mais comme une condition préalable à toute stratégie de développement cohérente et durable.